



Projet de
futur centre
de traitement
des déchets
ménagers
à Romainville
/ Bobigny



Dossier de presse
JUN 2017

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE/BOBIGNY

Communiqué de presse

LE 19 JUIN 2017, PARIS

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable

L'ouverture de la concertation préalable sur le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny est prévue le 5 juillet 2017 et se poursuivra jusqu'au mois de novembre 2017. L'information du public sur cette concertation débute aujourd'hui avec la présente publication, l'ouverture d'un site internet dédié au projet, et l'affichage d'un avis sur les parcelles du site du projet et dans les mairies des communes concernées.

Compte tenu des objectifs du projet et des attentes exprimées par les acteurs locaux, plusieurs solutions techniques sont à ce stade envisagées pour la future installation à Romainville / Bobigny. Ce sont ces différentes solutions qui seront soumises aux acteurs et au public concerné lors de la concertation préalable. Le choix d'un programme de réalisation du projet est prévu à la fin de l'année 2017, pour une mise en service industrielle estimée en 2023.

Dans le cadre de ce projet, le Sycotom s'est engagé à réunir les conditions pour que la phase de concertation préalable remplisse ses objectifs : informer le public et lui donner la possibilité de s'exprimer sur les solutions techniques envisagées avec la garantie d'une égalité d'accès à l'information, à la parole et à l'écoute.

La concertation préalable se déroulera sur une période cinq mois. Elle débutera par une réunion publique d'ouverture prévue le **mercredi 5 juillet 2017** au Palais des Fêtes de la Ville de Romainville :

De 16h à 19 h par un forum ouvert autour d'une exposition ludique et de 19h à 21h dans le cadre d'une séance plénière. Des ateliers thématiques seront organisés en septembre et en octobre, sur inscription, avec contribution. La réunion publique de clôture est prévue en novembre.

Le public pourra aussi s'informer sur le site internet ouvert dès aujourd'hui : www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr et **apporter sa contribution ou poser des questions** au porteur du projet dans une rubrique ouverte à compter du 4 juillet et jusqu'au 10 novembre.

Pour une information complète, un **dossier de concertation est mis à la disposition du public** en version papier dans les locaux du Sycotom à Paris, ainsi que sur le site internet du projet, ouvert dès aujourd'hui.

Le public peut également s'adresser directement à **Monsieur Jacques Roudier**, garant de la concertation, nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), via l'adresse e-mail suivante : garant.romainville@gmail.com.



CONTACTS PRESSE :

SYCTOM - **Sylvie MARIAUD**

Tél : 06 21 60 03 82

E-mail : mariaud@sycotom-paris.fr

Agence NEORAMA - **Marie HOMMEAU**

Tél : 06 33 65 38 12

E-mail : sycotom@neo-rama.fr



I. PRÉSENTATION DU PROJET

1. Le centre actuel de Romainville

Situé en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'est de Paris, le centre de Romainville est **un site historique** puisque son histoire remonte à la **fin du XIXe siècle**. Transformé en station de transfert dans les années 1980, il a accueilli en 1993, en plus du centre de transfert des ordures ménagères, le **premier centre de tri des collectes sélectives en Île-de-France**, modernisé en 2015.

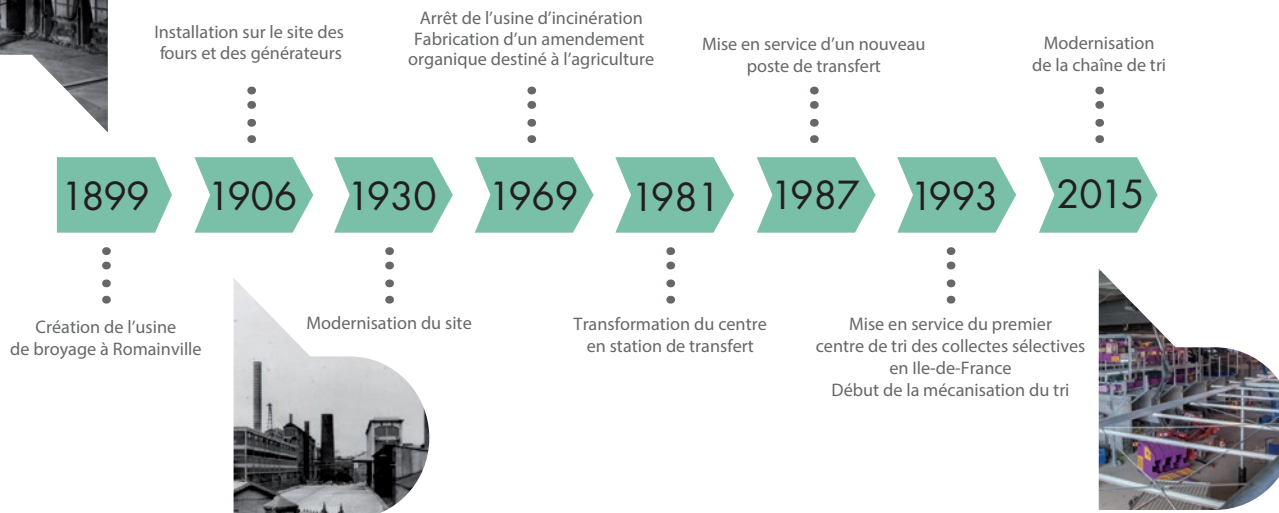


QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES SUR LE CENTRE DE ROMAINVILLE EN 2016

Centre de tri : 42 600 tonnes de collectes sélectives multimatériaux (capacité de 45 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives)

Centre de transfert : 373 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ainsi que 6 300 tonnes de refus de tri de collectes sélectives issus du centre de tri (capacité de 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an)

Déchèterie : 6 900 tonnes de déchets réceptionnés



2. Pourquoi ce projet ?

Objectif n°1 : Inscrire le projet dans l'évolution de la réglementation et dans la stratégie du Syctom

La fin de la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles (OMR), l'amélioration du geste de tri, ainsi qu'une meilleure valorisation des déchets, sont les objectifs stratégiques du Syctom. Ils s'inscrivent dans les priorités fixées par la réglementation : la loi de transition énergétique pour la croissance verte (**LTECV**), votée en 2015, et dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Île-de-France (**PREDMA**) adopté en 2009.

L'ambition est de doter le quart Nord-Est francilien d'un centre de traitement des déchets ménagers, adapté aux besoins du territoire, à horizon 2023.

Objectif n°2 : Répondre aux besoins de traitement des déchets du quart nord-est francilien

Dans le cadre des évolutions du Grand Paris, le quart nord-est métropolitain est amené à connaître de profondes mutations, qui façonneront le territoire pendant plusieurs décennies, et doivent être prises en compte : urbanisation grandissante, croissance démographique, attractivité économique, projets d'aménagements, etc. Pour l'heure, il n'existe pas de capacités de traitement des ordures ménagères sur ce territoire, de nombreuses tonnes d'ordures ménagères résiduelles du quart Nord-Est francilien étant encore actuellement enfouies. Il s'agira donc d'apporter une **réponse au besoin des territoires** en matière de traitement des déchets, tout en veillant à respecter **l'équilibre géographique** des capacités de traitement au regard des gisements produits à l'échelle du Sycotm.

Objectif n°3 : S'inscrire dans la gestion des déchets à l'échelle du Sycotm

Le centre de transfert d'OMR réceptionne aujourd'hui les collectes de 18 communes du territoire du Sycotm et les transfère vers des centres de traitement. Situé au carrefour des infrastructures de transport régionales et à proximité du Canal de l'Ourcq, le futur centre pourra **recourir massivement à la voie d'eau** comme moyen de transport pour une majorité de ses produits sortants grâce à son implantation.

3. Caractéristiques générales du projet

Communes concernées par le projet et bassins versants.

- ▶ Le **bassin versant des collectes sélectives multimatériaux** du projet comprend neuf communes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et tout ou partie des arrondissements de l'Est parisien suivants : 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.
- ▶ Le **bassin versant des ordures ménagères résiduelles** du projet comprend le bassin versant actuel et les communes déversant aujourd'hui à l'ISDND de Claye-Souilly et à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Saint Thibaut soit vingt-sept communes de Seine-Saint Denis répartis sur trois Etablissements Publics territoriaux de la métropole du Grand Paris (Est-Ensemble, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est) et les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris.

Implantation. La future installation sera implantée sur deux emprises foncières, à Romainville (parcelle du centre actuel et parcelle « Intergoods ») et à Bobigny (parcelle « Mora-Le-Bronze »).

Traitement architectural de qualité et intégration urbaine.

Comme pour toutes les installations du Sycotm, le futur centre fera l'objet d'un travail approfondi pour une intégration urbaine, paysagère, et architecturale de qualité. Le Sycotm a confié une étude à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) afin de proposer des conditions d'intégration du site au nouveau tissu urbain avoisinant, l'objectif étant de rendre compatibles les fonctions métropolitaines telles que la gestion des déchets avec les projets d'aménagement.

Logistique et transports : le recours massif à la voie fluviale

Le quart nord-est francilien est une zone de trafic très dense. Le nombre de projets d'infrastructures et de transports, atteste du dynamisme des projets d'aménagement sur le territoire et par voie de conséquence du besoin de solutions pour éviter la congestion routière potentielle de cette partie de la métropole francilienne. Il en va également de la réduction de l'impact environnemental et écologique du trafic urbain.

Dans sa configuration actuelle, en ayant recours principalement au transport routier, l'ensemble de la gestion des déchets (collecte, tri, traitement) sur le territoire participe à la densification du trafic routier, sur le réseau local.

Les procédés de traitement envisagés par type de déchets réceptionnés



Extension de capacité des collectes sélectives multimatériaux.

Le futur centre de tri verra sa capacité annuelle de réception et de traitement étendue de 45 000 tonnes à **60 000 tonnes**, ce qui nécessitera **l'implantation d'une nouvelle chaîne de tri**. Cela permettra d'anticiper la progression des collectes sélectives multimatériaux sur les territoires, mais aussi de répondre à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, puisqu'en plus des bouteilles et flacons, le tri des pots

et barquettes et des emballages souples (films) sera généralisé, en cohérence avec les objectifs de la LTECV. Les collectes seront triées (papiers, cartons, différentes résines plastiques, briques alimentaires, métaux ferreux et non-ferreux) et rejoindront des filières industrielles de valorisation.

Accueil des biodéchets. Le Syctom estime que **30 à 40 000 tonnes** par an de biodéchets pourront être réceptionnées sur le futur centre, ce que ne permet pas le site actuel à Romainville. Le gisement sera **conditionné et transféré par voie d'eau** pour être traité sur un site extérieur. Une partie minoritaire du gisement pourra faire l'objet d'une valorisation organique sur site, grâce à l'implantation d'une installation de **compostage**, afin de répondre aux besoins locaux en compost (riverains et services techniques municipaux).

ASSOCIER LES HABITANTS À LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

En partenariat avec l'EPT Est Ensemble, le Syctom engage une expérimentation de collecte de déchets organiques, prévue dans le quartier des Pays-Bas à Romainville. Elle débutera en octobre 2017, pour une durée de trois ans. Des bio-seaux seront distribués aux habitants, et des bacs mécanisés de collecte de déchets alimentaires seront vendus à prix réduits. Il est également prévu la collecte de biodéchets dans plusieurs établissements accueillant du public dans les neuf villes membres d'Est Ensemble (écoles, marchés, cuisines centrales, maisons de retraite, etc.).



Les apports volontaires en déchèterie. L'activité **déchèterie** sera maintenue sur le site reconstruit afin de pouvoir accueillir 15 à 20 000 tonnes de déchets déposés par les habitants. Ils seront répartis par catégorie dans des conteneurs en vue de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination par des filières spécialisées.



Les objets réemployables. La création d'une **ressource** permettra le réemploi, après réparation, des objets (petits électroménagers, meubles, luminaires...) déposés

par les habitants. L'implantation de cette installation répond aux ambitions du territoire de développer davantage le réemploi, avec le soutien du Syctom.

Trois solutions à l'étude pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Le futur centre pourra être amené à réceptionner entre **250 000 et 350 000 tonnes par an** d'OMR. L'objectif est de concevoir **une installation évolutive** qui permettra d'accompagner progressivement la réduction des quantités réceptionnées sur le site. Trois solutions techniques de gestion des ordures ménagères résiduelles sont envisagées à ce stade du projet.

SOLUTION N°1

Le transfert des OMR en continu par voie fluviale (après réception sur site des déchets collectés et conditionnement en conteneurs) vers les installations du Syctom, des centres extérieurs et en dernier recours en décharge (ISDND, installations de stockage des déchets non dangereux).

➔ Cette solution a l'avantage de diminuer la circulation de poids-lourds sur le territoire de la métropole. Cependant, elle ne s'inscrit pas dans le principe de solidarité territoriale qui prévaut entre les adhérents du Syctom, puisqu'elle ferait reposer la totalité de la mission de traitement des OMR du quart nord-est francilien sur les autres sites du Syctom. Cette solution ne permet ni de résoudre le déficit de capacité de traitement des OMR à l'échelle du Syctom, ni de progresser vers son objectif d'arrêt de mise en décharge.

SOLUTION N°2

La préparation, le conditionnement des OMR et la constitution d'un stock tampon pour tout ou partie du flux, avant transfert par voie fluviale. De même que pour la solution n°1, cette solution n'intègre pas de traitement des OMR sur le site, mais une préparation sans séparation des OMR, par séchage naturel. L'objectif de cette préparation est de réduire le volume d'OMR et de garantir le stockage sans nuisance.

Ainsi préparée, une partie du flux d'ordures ménagères serait ensuite conditionnée sous forme de balles afin de constituer un stock tampon sur site durant les temps d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et d'assurer le déstockage des balles d'OMR durant les périodes où les besoins en chaleur sont les plus élevés. Le reste du flux d'OMR, préparé et conditionné en conteneurs, serait transféré au fil de l'eau.

→ Cette solution s'inscrit dans les objectifs de fin de mise en décharge et permet d'optimiser la gestion logistique des déchets à l'échelle du Sycotm. Sa mise en œuvre permettrait au Sycotm d'afficher un objectif de réduction de 50 % du flux d'ordures ménagères résiduelles aujourd'hui mis en décharge.

SOLUTION N°3

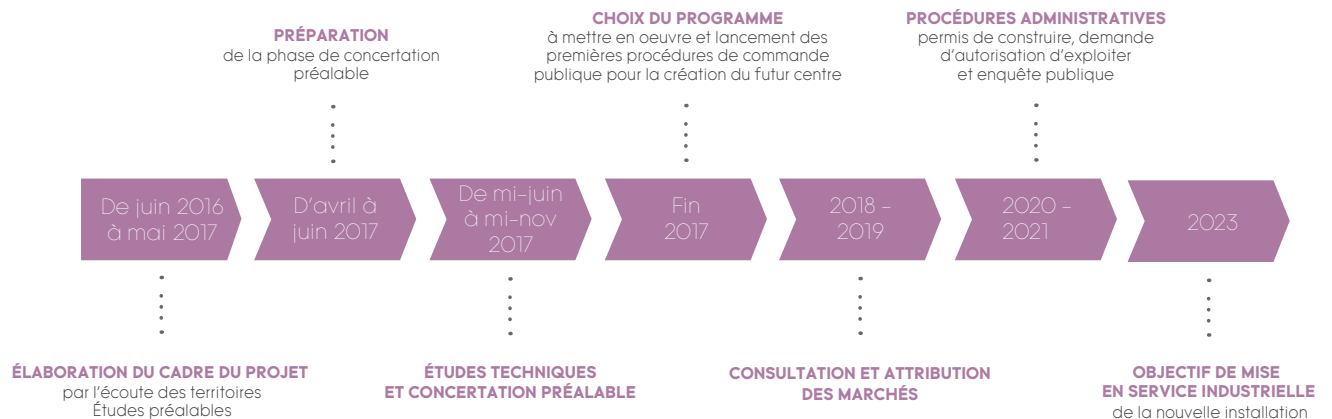
L'implantation d'une chaufferie CSR d'appoint, pour des besoins de chauffage locaux.

Il s'agit de procéder à un tri / préparation des OMR réceptionnées afin de produire un Combustible Solide de Récupération (CSR) respectant les caractéristiques réglementaires (norme correspondante NF-EN-15359 et décret du 19 mai 2016). Ce CSR alimenterait une chaufferie, implantée sur site, qui participerait ainsi partiellement à la couverture des besoins énergétiques du territoire en appoint d'une solution géothermie actuellement à l'étude.

Le flux restant de déchets, non valorisé sur le site, serait transféré en continu par voie fluviale vers les autres installations du Sycotm, ou mis en balles afin de constituer un stock tampon permettant de lisser les variations de charge sur les installations de valorisation énergétique.

→ Cette solution répond aux objectifs de fin de mise en décharge, prend en considération les besoins locaux en matière de gestion des déchets et d'énergie et s'intègre dans une économie de la ressource territorialisée. La production thermique issue de cette chaufferie CSR permettrait de couvrir les besoins de plus de 12 000 équivalents logements par an. Dans le respect du principe de solidarité territoriale, elle permet également de soulager les autres installations de traitement du Sycotm par un traitement sur place d'une partie du gisement du territoire. Sa mise en œuvre permettrait au Sycotm d'afficher un objectif de réduction de 100% du flux d'OMR aujourd'hui mis en décharge, ce qui permettrait d'augmenter la part d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique du réseau de chauffage envisagé. Ainsi, cette solution constitue l'approche la plus intégrée pour ce projet, en complément de la préparation envisagée dans le cadre de la solution n°2.

4. Planning envisagé pour le projet



II. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

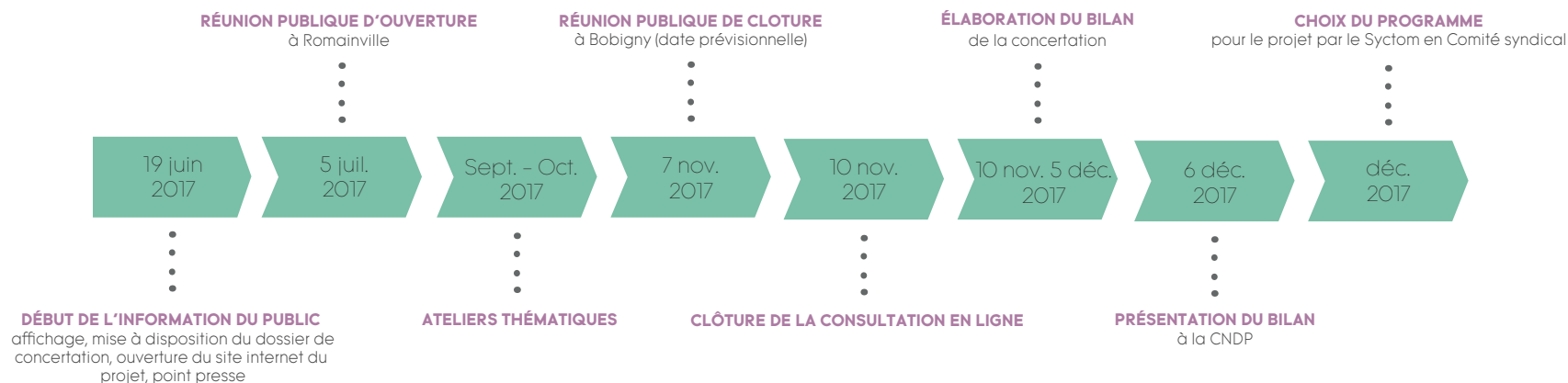
La **concertation préalable** permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet, en amont de sa phase de conception. Conformément à la réglementation (Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et Décret n°2027-626 du 25 avril 2017), la concertation préalable sur le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny doit permettre :

- ▶ D'informer le public de l'avancée des études,
- ▶ D'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- ▶ De recueillir des propositions tout au long du processus d'études, et de disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- ▶ D'éclairer le Comité syndical du Sycotom sur les décisions à prendre sur le programme du projet ;
- ▶ De faire connaître les décisions prises sur le projet afin de favoriser la participation des acteurs et du public.

Pour le projet de futur centre de traitement des déchets Romainville/Bobigny, le Sycotom a saisi la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, qui, par délibération du 4 janvier 2017, a décidé d'organiser une concertation préalable dans le cadre des articles L. 212-8 et suivants du Code de l'environnement. Le 8 mars 2017, la CNDP a approuvé les modalités de concertation préalable proposées par le Sycotom ainsi que son calendrier de mise en œuvre. Le Comité syndical du Sycotom a pris acte par délibération en date du 30 mars 2017, de ces modalités de concertation.



III. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



Le Comité de suivi, créé en avril 2017 pour l'intégralité de la durée du projet, constitue l'instance de pilotage de la concertation. Il se compose de 22 membres : élus des territoires du bassin versant du site, services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Sycotm. Chaque séance du Comité de suivi est l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des différents temps de concertation.

Afin de mener au mieux cette concertation préalable, un dispositif d'information et de participation du public, composé de plusieurs outils, sera déployé.

- ▀ Le site internet du projet, outil central de la concertation, permettra de contribuer et de s'informer.
- ▀ Une lettre d'information, diffusée au format papier et numérique, présentera l'état d'avancement des réflexions.
- ▀ L'exposition itinérante, animée par les éco-animateurs du Sycotm, qui sera présentée au public dans des lieux dédiés à Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin.

La CNDP a désigné M. Jacques Roudier comme garant de la concertation préalable pour le projet de Romainville-Bobigny.

Ingénieur de formation, Jacques Roudier a été le garant de la concertation préalable de plusieurs projets d'aménagement en France. Son rôle en tant que garant est d'exercer en tant que besoin un rôle de facilitateur, et de veiller au respect des engagements pris dans la Charte de la concertation : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle. Il est chargé de veiller à ce que la concertation permette au public de présenter ses observations et contre-propositions. **Le garant est indépendant du maître d'ouvrage, et neutre à l'égard du projet.**



2 RÉUNIONS PUBLIQUES
en juillet et en novembre,
ouvertes à tous



4 ATELIERS THÉMATIQUES
en septembre et en octobre,
sur inscription, avec contribution



SITE INTERNET
ouvert le 19 juin 2017,
information, expression,
contribution



EXPOSITION ITINÉRANTE
de septembre à mi-octobre,
sur le territoire des communes
de Romainville, Bobigny, Pantin et
Noisy-le-Sec

IV. LE PORTEUR DU PROJET : LE SYCTOM

Créé en 1984, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, traite et valorise pour le compte de ses collectivités membres, les déchets du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Il traite les déchets ménagers de 84 communes, réparties sur **11 territoires du Grand Paris, et une Communauté d'Agglomération (Versailles Grand Parc) située dans le département des Yvelines (hors métropole)**. Ces communes sont réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines, et représentent près de 6 millions d'habitants.

Le Syctom conduit son action de service public autour de deux missions complémentaires : **la prévention et la sensibilisation** des habitants en lien étroit avec ses collectivités adhérentes d'une part, **le traitement** des déchets ménagers et **leur valorisation** sous forme de matières et d'énergie d'autre part.

Dans ses installations, le Syctom assure la réception, le traitement et la valorisation des ordures ménagères résiduelles, des papiers et emballages issus de la collecte sélective (à l'exception du verre qui rejoint directement les entreprises de la filière de recyclage, sans transiter par les installations du Syctom), des objets encombrants (qui comprennent les déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries, les dépôts sauvages et les déchets des services techniques), et des biodéchets. Le territoire du

Syctom s'organise en bassins versants, en fonction des gisements de déchets.

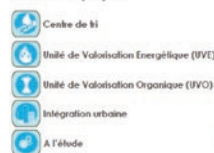
La prévention et la sensibilisation des habitants, menée en lien étroit avec les collectivités adhérentes, sont un des axes forts de l'activité du Syctom, qui soutient les initiatives locales pour recycler plus et gaspiller moins : soutien aux dispositifs de collecte et de compostage, création de ressourceries, opérations favorisant l'éco-conception, etc. Des équipes d'éco-animateurs ont été mises en place et financées par le Syctom pour aider les collectivités à réaliser des **opérations de porte-à-porte, des animations lors d'événements locaux, des enquêtes, un suivi de la qualité du service**.

Les installations de traitement de déchets du Syctom
FÉVRIER 2016

Centres existants



Travaux et projets



A CE JOUR, LE SYCTOM GÈRE :

9 unités de traitement (3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri de collectes multimatériaux)

1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles

1 réseau de déchèteries

LE SYCTOM EN QUELQUES CHIFFRES :

2,3 millions de tonnes de déchets traités

1 000 tonnes de biodéchets

214 000 tonnes d'objets encombrants traités dans les centres de tri d'encombrants

180 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux traitées dans les centres de tri

1,9 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom ou extérieurs à son territoire (96%), ou à défaut, par manque de capacité, en décharge (4%)



CONCERTATION PRÉALABLE ENCADRÉE
PAR LA COMMISSION NATIONALE
DU DÉBAT PUBLIC POUR CE PROJET

LE SYCTOM EST SIGNATAIRE
DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION
POUR CE PROJET

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS :

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION :
garant.romainville@gmail.com

EQUIPE PROJET DU SYCTOM :
projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr

